

**Ville d'Herblay-sur-Seine**  
**Val d'Oise**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**QUESTION N° 101**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Le décret NOR : INTB1603561D n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses de personnel.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 dans son article 13 a apporté des précisions concernant le débat d'orientations budgétaires. En effet, chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de son besoin de financement annuel. Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et annexes. Elle concerne les collectivités de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions. Les dépenses réelles de fonctionnement sont exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Avant d'exposer les quelques éléments de réflexion qui sous-tendent la préparation du budget primitif 2025, il doit être rappelé qu'un tel débat ne peut s'articuler qu'autour des intentions générales et des grandes lignes du futur budget puisque les informations essentielles à l'équilibre des comptes ne sont toujours pas connues.

## I - Éléments de contexte :

### Le contexte économique mondial

En 2024 et pour 2025, la croissance mondiale reste modérée, avec des dynamiques régionales relativement contrastée. Toujours très dynamique, la croissance aux Etats-Unis est attendue aux alentours de 3%, tandis que la zone Euro espère un niveau proche de 1%. La Chine, quant à elle, montre des signes de ralentissement, avec un niveau qui devrait tomber durablement sous les 5%, malgré de nouvelles mesures de soutien à l'économie. Par ailleurs, la plupart des banques centrales des pays avancés ont amorcé une diminution des taux d'intérêts directeurs, profitant d'un ralentissement de l'inflation. Ce desserrement des taux de crédit et de l'inflation constaté peine pourtant à se matérialiser auprès du grand public.

Le risque géopolitique a continué de se déliter dans de nombreux pays, avec une intensification des conflits, nouveaux ou existants. Enfin, l'Europe présente une situation politique de plus en plus instable, de l'emploi fragilisé et de l'économie incertaine, alors même que le résultat des élections américaines fait plus que jamais peser le risque d'une politique américaine imprévisible au niveau mondial.

### Projection macroéconomique pour la France

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances qui était débattu par le précédent gouvernement. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- Une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- La poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- Et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public estimé par le précédent gouvernement devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Dans les précédentes estimations, l'effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros en 2025 ramènerait le déficit public à 5 %. Il faudra évidemment considérer que malgré l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent compte tenu de la duplication du précédent budget en attendant un nouveau projet de budget.

## II - Le projet de loi de finances 2025

Compte tenu de la démission du précédent gouvernement, début décembre, un nouveau projet de loi de finances 2025 sera proposé en début d'exercice prochain, après l'adoption d'une loi spéciale permettant d'adopter un budget transitoire. Aucune mesures relatives aux collectivités territoriales ne sont présentables à ce jour.

Dans le même ordre d'idée, la loi de programmation pour les finances publiques pour les années 2023-2027 qui prévoyait un déficit public à 1,7% en 2025 et 2026 devient caduque, en raison des niveaux de déficits publics annoncés par le précédent gouvernement.

**III – SITUATION ET ORIENTATIONS FINANCIERES DE LA VILLE D’HERBLAY-SUR-SEINE****1. RETROSPECTIVE SUR 5 ANS**

<b>Recettes de fonctionnement</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
13 - Atténuation de charges	287 389	349 877	196 161	187 674	135 145
70 - Produits de services	4 380 075	3 408 980	4 038 474	4 365 787	4 558 938
73 - Impôts et taxes	29 960 091	29 924 418	31 099 549	32 094 992	32 874 537
74 - Dotations et participations	5 955 725	5 733 421	5 059 456	5 300 116	6 006 077
75 - Autres produits de gestion courante	315 493	236 768	267 367	303 067	433 388
76 - Produits financiers	115	127	1 182	25 870	214 300
77 - Produits exceptionnels	1 747 356	133 811	905 814	4 507 289	1 426 770
<b>TOTAL</b>	<b>42 646 244</b>	<b>39 787 402</b>	<b>41 568 003</b>	<b>46 784 795</b>	<b>45 649 155</b>

Sur la période 2019-2023, les recettes réelles de fonctionnement hors cessions ont connu une progression de +7 %, soit de + 3 M€.

Cette évolution s’explique par une augmentation des recettes fiscales, en raison des revalorisations cadastrales successives révisées par l’Etat en 2023, pour suivre l’évolution de l’inflation. Il est à noter que cette revalorisation a permis en partie de faire face aux dépenses subies par la Ville, mais également à compenser la diminution des droits de mutations à titre onéreux.

En effet, après plusieurs années de progression, le marché immobilier a affiché un recul considérable sur le territoire en 2023, représentant près de 40% de transactions en moins par rapport à l’exercice précédent.

**70- Produits des services**

Ces derniers comprennent les diverses redevances acquittées par les usagers (restauration, centre de loisirs, crèche...).

Après une baisse significative des recettes en raison de la pandémie COVID-19 en 2020 et une progression conséquente en 2021, celles-ci retrouvent un niveau supérieur à celui de 2019.

Sur la période 2019-2023, l’évolution constatée est de l’ordre de 4,1%, soit +170 K€ par rapport à 2019.

Malgré cela, il est nécessaire de rappeler l’effort significatif de la Ville apportée à la restauration scolaire, car le tarif le plus élevé ne compense plus le prix moyen du repas hors charges de gestion, c’est-à-dire hors les dépenses de personnels et de fonctionnement des bâtiments.

**73- Impôts et taxes**

Il s’agit des recettes de fiscalité locale encadrée par l’Etat (Impôt, TLPE, droit de mutation...), et de l’attribution de compensation de la Communauté d’Agglomération Val Parisis, qui évoluent de la manière suivante sur la période 2019-2023 :

- Fiscalité directe : +18,0%, suite aux revalorisations successives des valeurs locatives décidées par l’Etat et aux nouveaux logements
- Attribution de compensation CAVP : +1,0%
- Droit de mutation : -37,0%

**74- Dotations et subvention**

Il s’agit des participations de l’Etat, du département, de la CAF et de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui évoluent de la manière suivante sur la période 2019-2023 :

- DGF : +2,3%, évolution plus faible que celle de l’évolution démographique

**Les Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	8 211 322	7 509 601	8 412 351	9 559 520	10 590 251
012 - Charges de personnel	23 899 355	24 047 458	24 152 135	24 752 245	25 429 198
014 - Atténuation de produits	-	-	49 401	-	100 455
65 - Autres charges de gestion	2 272 244	2 324 228	2 172 770	2 357 101	2 698 990
66 - Charges financières	1 533 175	1 455 924	1 387 079	1 267 402	2 071 627
67 - Charges exceptionnelles	29 081	141 974	117 815	48 689	15 693
68 - Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	135 600
<b>TOTAL</b>	<b>35 945 177</b>	<b>35 479 185</b>	<b>36 291 551</b>	<b>37 984 956</b>	<b>41 041 813</b>

Sur la période 2019-2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes réelles de fonctionnement, soit +14,2% représentant une augmentation de +5,1 M€.

**011- Charges à caractère général**

Elles comprennent les dépenses qui permettent le fonctionnement des services : prestations de service, fluides, abonnements, maintenance, entretien, frais de télécommunications.

Ces dépenses ont été globalement maintenues entre 7,8 M€ et 8,5 M€ jusqu'en 2021, avant de subir une augmentation difficile à contenir en 2022 et 2023, en raison de l'inflation touchant notamment les fluides, la restauration scolaire et les prestations de services.

Elles ont ainsi atteint 10,6 M€ en 2023, avec une progression moyenne annuelle de 6.7% par an sur la période 2019-2023.

**012- Charges de personnel**

Elles recouvrent l'ensemble des salaires, indemnités, charges et frais de personnel, toutes catégories confondues. Ces dernières doivent être examinées en tenant compte des atténuations de charges, c'est-à-dire des remboursements réalisés par l'assurance statutaire.

Elles évoluent du fait du glissement vieillesse technicité (+1,5% par an en moyenne), mais surtout des décisions de l'Etat en matière de rémunération des fonctionnaires, générant ainsi des augmentations de charges et de l'assurance statutaire. Afin de limiter ces impacts, la Ville a fait le choix de maîtriser ses recrutements avec la revalorisation du régime indemnitaire associée et de limiter la progression de l'enveloppe allouée au déploiement du CIA.

Néanmoins, la masse salariale de la Ville reste maîtrisée avec une progression moyenne sur 5 ans de 1,87% par an en moyenne, à peine supérieure au glissement vieillesse technicité.

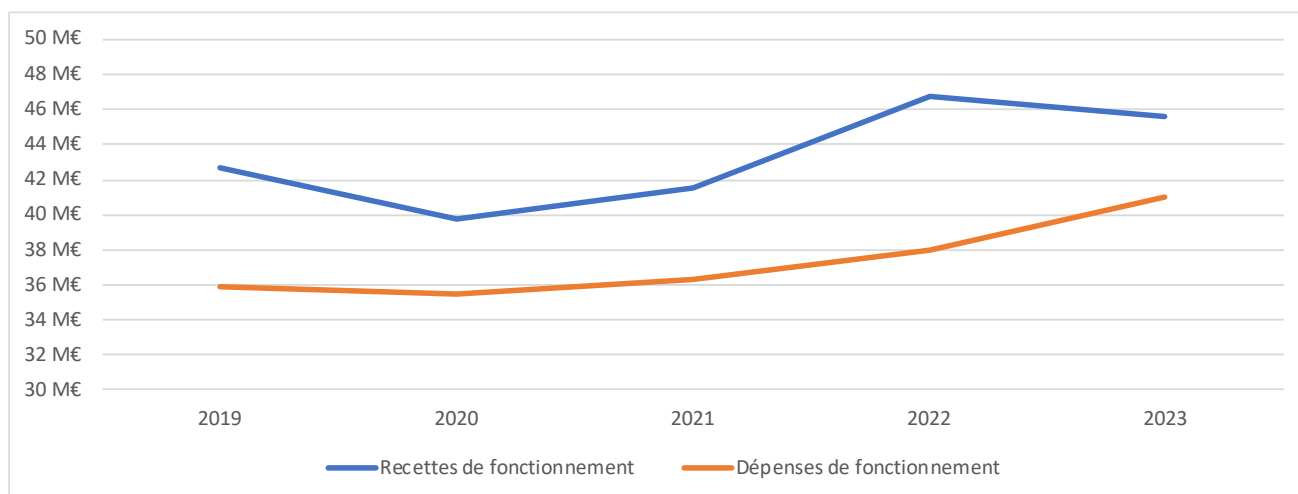
**65- Autres charges de gestion courante**

Elles sont principalement constituées des subventions au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aux associations, au budget annexe de la Culture et au CCAS, ainsi que des indemnités des élus.

Leur progression moyenne sur 5 ans est de l'ordre de 3,93%, avec une augmentation de près de 14,5% entre 2022 et 2023, notamment en raison de la forte augmentation des dépenses allouées à la sécurité incendie.

La Ville constate un retour de l'effet ciseau sur les deux derniers exercices, c'est-à-dire des recettes qui augmentent moins vite que les dépenses, et qui s'explique en partie par des cessions importantes qui avaient eu lieu en 2022.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2023 :



### Recettes d'investissement

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
10 - Dotations et fonds propres	2 572 819	1 739 255	1 034 640	5 574 356	4 088 733
13 - Subventions	2 168 484	2 213 565	3 781 569	2 024 075	3 237 178
16 - Emprunts et Dettes	809 699	2 017 083	5 080 750	9 003 220	11 002 491
27 - Remboursement de prêt	35 362	34 844	34 622	33 884	34 006
<b>TOTAL</b>	<b>5 586 364</b>	<b>6 004 747</b>	<b>9 931 581</b>	<b>16 635 534</b>	<b>18 362 408</b>

#### 10- Dotations et fonds propres

Ce chapitre est composé principalement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) par le biais duquel, l'Etat rembourse la TVA payée sur les dépenses d'investissement effectuées par les collectivités à hauteur de 16,404%.

En 2023, le montant perçu s'élevait à 2,505 M€ sur les travaux et projets réalisés par la Ville en 2022.

Par ailleurs, il comprend également la taxe d'aménagement pour 580 K€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 M€, c'est-à-dire la réserve financière constituée chaque année par la Ville pour couvrir son besoin de financement.

#### 13- Subventions

Elles sont variables par nature et dépendent des projets votés et des politiques publiques accompagnées par les financeurs (Etat, Région, Département, CAF, et diverses agences de l'Etat). A ce titre, la Ville bénéficie d'un accompagnement constant de la part des financeurs sur la globalité de ces projets, et poursuit la démarche engagée depuis plusieurs années de rechercher systématiquement des financements pour chacun de ses projets.

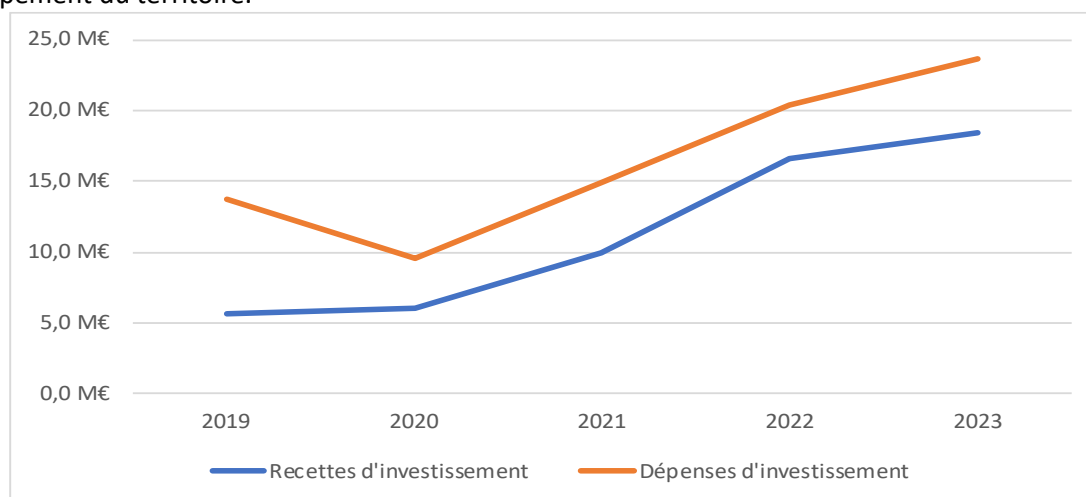
Sur la période 2018-2022, le taux de subventionnement des projets de la Ville se maintient à un niveau élevé à 19,7% hors restes à réaliser et hors FCTVA. En intégrant les restes à réaliser, le taux de subventionnement s'élevait à 21,1%.

### Dépenses d'investissement

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
16 - Remboursement d'emprunt	3 687 369	4 544 779	4 422 244	3 523 532	3 529 735
20 - Immobilisations incorporelles	350 898	215 418	442 775	482 461	603 870
21 - Immobilisations corporelles	9 666 858	4 525 296	9 558 342	11 689 806	12 177 417
23 - Constructions en cours	-	225 842	435 617	4 739 326	7 341 803
<b>TOTAL</b>	<b>13 705 125</b>	<b>9 511 335</b>	<b>14 858 978</b>	<b>20 435 125</b>	<b>23 652 824</b>

Les dépenses d'équipement recouvrent les études, l'acquisition de logiciel, matériel, mobilier, les constructions et grosses rénovations, la voirie et les réseaux, les acquisitions.

Ces dépenses d'investissement comprennent également le remboursement du capital de la dette mobilisée pour financer les projets et politiques publiques portées pour l'amélioration du cadre de vie et le développement du territoire.



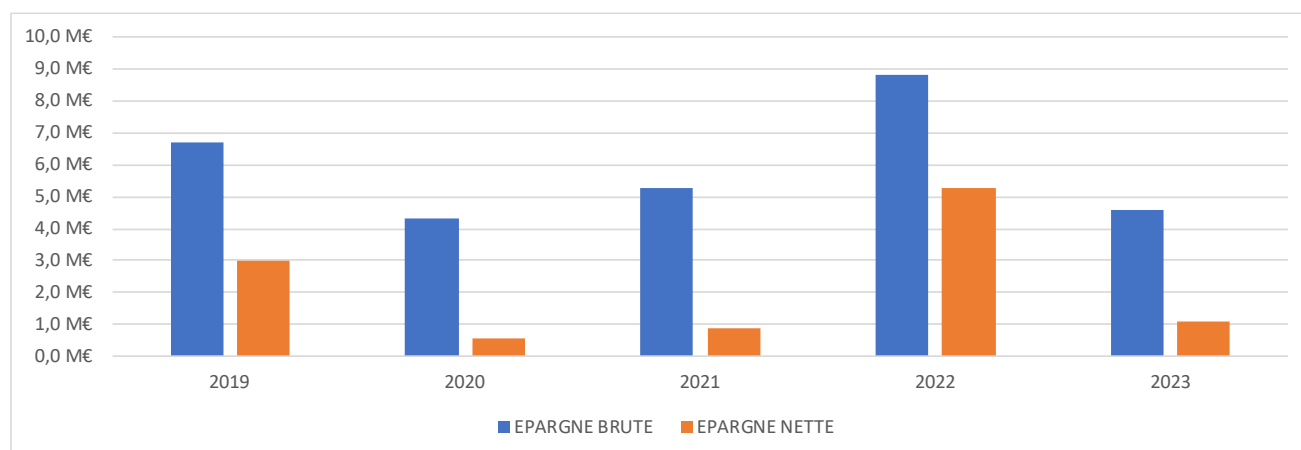
### Evolution des épargnes

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement réel	42 646 244	39 787 402	41 568 003	46 784 795	45 649 155
- Charges de fonctionnement réel	35 945 177	35 479 185	36 291 551	37 984 956	41 041 813
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 701 067</b>	<b>4 308 217</b>	<b>5 276 452</b>	<b>8 799 839</b>	<b>4 607 341</b>
- Capital	3 687 369	3 739 575	4 417 858	3 523 532	3 529 735
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>3 013 698</b>	<b>568 642</b>	<b>858 594</b>	<b>5 276 307</b>	<b>1 077 606</b>

Sur la période 2019-2023, la commune a réalisé un total de 62.4 M€ de dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette, ce qui représente une moyenne de près de 12.5 M€ par an.

Il est à noter que dans un contexte national où les finances des collectivités locales se sont particulièrement dégradées, la Ville parvient à maintenir un niveau d'épargne adapté au programme d'investissement.

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des différents niveaux d'épargne de la Ville :



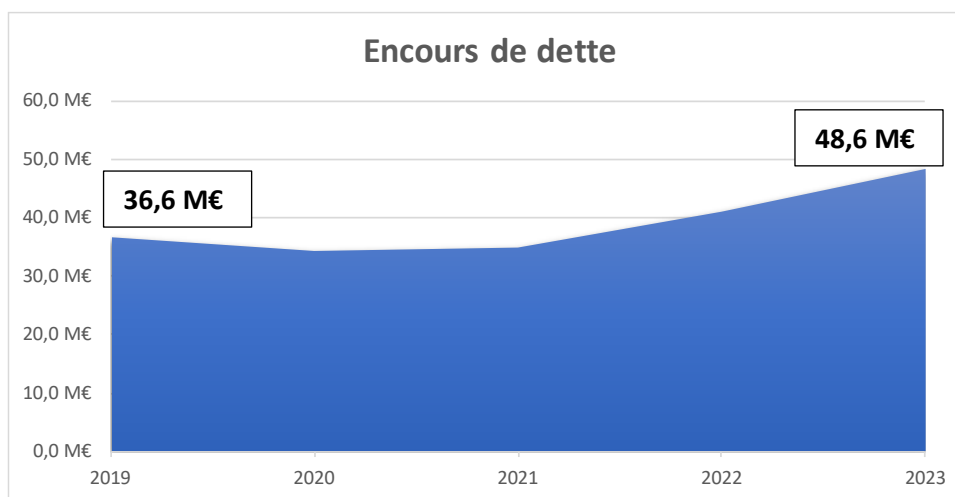
Il est à noter que les dépenses d'équipements, hors restes à réaliser et hors remboursement de la dette, ont été financées en partie par :

- 8.7 M€ de cessions réalisées par la Ville sur la période, ce qui a permis de financer 14% des dépenses d'équipements ;
- 13.4 M€ de subventions perçues, représentant 21% des dépenses ;
- 27.9 M€ de recours à l'emprunt représentant 45% ;
- 12.4 M€ issues des ressources propres de la Ville, représentant 20%.

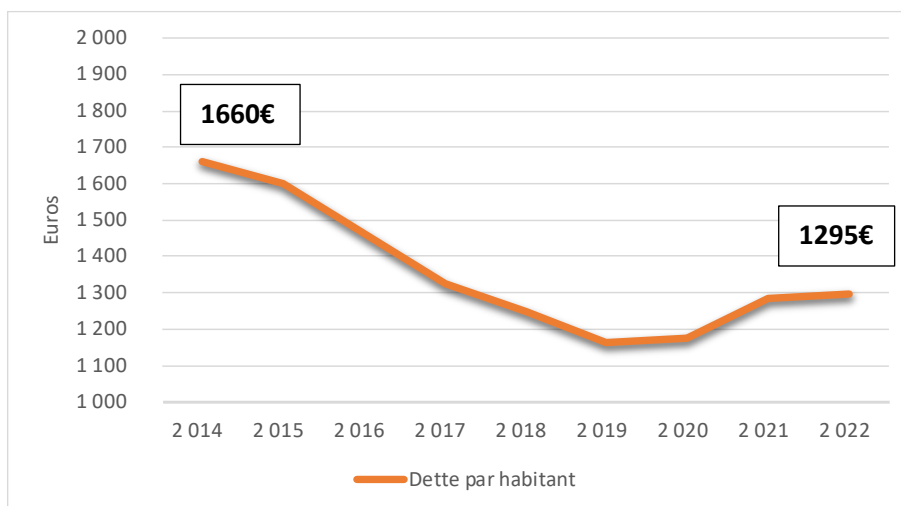
## Encours de dette

Entre 2019 et 2021 la commune s'est désendettée de plus de 5 % sur la période, avant de souscrire à de nouveaux emprunts en 2022 et en 2023, permettant de financer les projets réalisés ces deux dernières années. L'encours de dette a ainsi diminué de près de 2,0 M€ entre 2019 et 2022, avant de progresser de 6,1 M€ en 2022 et de 7,5 M€ en 2023.

**Sur la période, la progression de l'encours de dette a augmenté de 10,1 M€ qui a servi à financer les investissements structurants de la Ville : L'Echappée, la requalification du centre-ville, l'extension du Parc Relais et le poste de Police Municipale.**



La dette par habitant reste maîtrisée dans ce contexte dégradé en matière de finances publiques, grâce à une politique financière volontaire et responsable de la Ville, ce qui lui permet, malgré tout, de conserver des marges de manœuvre pour ces futurs investissements.



Profitant d'éléments exceptionnels grâce aux cessions réalisées, la Ville a réussi à maîtriser son endettement et à maintenir un niveau d'épargne brute pérenne en 2023, avec une capacité de désendettement qui s'élève à 10,5 ans en 2023.

Hors cessions, la capacité de désendettement présente un ratio à un peu plus de 14 ans en 2023, légèrement dégradé par rapport aux années précédentes, obligeant la Ville, à procéder à une augmentation de la fiscalité locale, afin de faire face à l'inflation et aux dépenses contraintes (fluides, restauration, prestation), malgré des efforts importants en matière d'optimisation des dépenses au cours des dernières années.

Pour rappel, la capacité de désendettement permet d'analyser la solvabilité d'une collectivité. C'est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de l'exercice écoulé. L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques indique que le plafond national de référence pour les communes et les EPCI à fiscalité propre est de 12 années.

## 2. PROSPECTIVE SUR 5 ANS

Avec les risques économiques et géopolitiques qui ont considérablement augmenté ces trois dernières années, les finances des collectivités ont été particulièrement affectées, que ce soit à travers la baisse des dotations, les réformes fiscales successives (Taxe professionnelle, taxe d'habitation), mais également par les dépenses subies en raison de l'inflation, et sur lesquelles la Ville n'a plus de levier. Ainsi, la Ville ne peut compter que sur le levier fiscal et sur les recettes de droits de mutations, dépendantes du marché immobilier en berne depuis près de deux ans maintenant.

Dans ce contexte, en responsabilité et en anticipation du risque, la Ville avait procédé à une augmentation de la taxe foncière l'an passé, tout en parvenant à ne pas augmenter les tarifs des différents services à la population et à maîtriser des dépenses de fonctionnement, autres que celles subies par l'inflation.

Pour rappel, dès 2023, la Ville avait engagé des efforts conséquents sur ces dépenses pour éviter de recourir à une augmentation de la fiscalité comme de nombreuses villes l'ont décidé, pour faire face à la forte augmentation des dépenses « subies » liée à la crise énergétique et aux décisions de l'Etat. En 2024, la nouvelle hausse encore plus importante des dépenses subies par la Ville s'est malheureusement poursuivie, réduisant d'autant l'apport de l'énorme effort demandé aux Herblaysiens l'an passé.

Par rapport à 2022, l'augmentation des dépenses « subies » de **+6,3 M€ au total soit + 19%**, a ainsi pu être absorbé par les efforts partagés par la Ville sur ses dépenses de fonctionnement et par les habitants par la contribution fiscale.

Après une augmentation des dépenses courantes de l'ordre de 2,4 M€ entre 2023 et 2024, le budget 2025 de la Ville reste encore fortement affecté par l'inflation avec une augmentation de dépenses de près de +1,5 M€, principalement comme suit :

- Restauration : +345 K€ (après +474 K€ en 2024), soit +6% par rapport à 2024 ;
- Electricité/gaz : +211 K€ (+249 K€ en 2024), soit + 10% par rapport à 2024 ;
- Prestations et entretien/maintenance : +157 K€ (+388 K€ en 2024), soit + 6% par rapport à 2024 ;
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui continue de produire ses effets : +1,3 M€ (+1 M€ en 2024), soit + 5% par rapport à 2023 ;
- Frais financiers : - 419 K€ (+424 K€ en 2024), soit -21% par rapport à 2024, en raison de la fin de contrat d'emprunt, remboursé intégralement par la Ville.

Par ailleurs, en dehors des dépenses subies, le budget de fonctionnement de la Ville se maintient au même niveau depuis 2 ans, traduisant ainsi les efforts réalisés en matière d'optimisation des dépenses. La seule véritable augmentation provient des dépenses à engager pour l'entretien et l'animation de la ferme COCORICO.

Ces éléments sont restitués dans le tableau ci-après :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol° BP 24 / BP22	BP 2025	Evol° BP 25 / BP24
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>9 497 000</b>	<b>10 672 500</b>	<b>11 734 009</b>	<b>2 237 009</b>	<b>12 481 000</b>	<b>746 991</b>
dont Fluides	1 244 700	1 802 400	2 039 100	794 400	2 250 000	210 900
dont Entretien	741 100	768 820	799 330	58 230	887 285	87 955
dont Prestation	1 048 500	1 357 005	1 715 185	666 685	1 785 725	70 540
dont Assurances	114 000	130 000	247 000	133 000	250 000	3 000
dont Restauration	2 844 500	3 111 000	3 585 450	740 950	3 795 460	210 010
<b>dont Total Dépenses contraintes (A)</b>	<b>5 992 800</b>	<b>7 169 225</b>	<b>8 386 065</b>	<b>2 393 265</b>	<b>8 968 470</b>	<b>582 405</b>
<b>012 - Charges de personnels (B)</b>	<b>24 800 000</b>	<b>25 700 000</b>	<b>26 705 000</b>	<b>1 905 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>1 295 000</b>
<b>66 - Charges Financières (C)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 595 000</b>	<b>2 019 000</b>	<b>519 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>- 419 000</b>
<b>Evol° en € (= A + B + C)</b>	<b>32 292 800</b>	<b>34 464 225</b>	<b>37 110 065</b>	<b>4 817 265</b>	<b>38 568 470</b>	<b>1 458 405</b>

Il est à noter que les prévisions budgétaires ne présagent pas d'une prochaine loi de finances pour 2025 émanant d'un futur gouvernement et, en ce sens, n'intègre pas les « ponctions » que souhaitait pratiquer l'Etat sur les finances de la Ville. Pour rappel, cet effort était imposé aux collectivités locales dans le but de réduire le déficit de l'Etat à 5.1% du PIB et ce, afin de satisfaire les critères économiques de l'Europe.



Pour mémoire, la Ville d'Herblay-sur-Seine avait fait le choix d'adopter par anticipation le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (obligation pour les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Le passage à la M57 oblige la collectivité à constituer des provisions pour les cas suivants :

- A l'apparition d'un contentieux
- En cas de procédure collective
- En cas de recouvrement compromis malgré les diligences du comptable

Dans ce cadre, la Ville a prévu les inscriptions afférentes au budget 2025.

Sur ces bases, l'analyse prospective vous est présentée ci-après.

### Recette de fonctionnement

Après une augmentation de 2,4% entre 2024 et 2025, l'évolution moyenne des produits de fonctionnement est estimée à environ +1,9% par an entre 2026 et 2029.

**Sur la base des hypothèses retenues, les produits de fonctionnement sont prévus comme suit :**

Chapitre	2025	2026	2027	2028	2029
13 - Atténuation de charges	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
70 - Produits de services	5 070 000	5 171 400	5 274 828	5 380 325	5 487 931
73 - Impôts et taxes	35 620 000	36 332 400	37 059 048	37 800 229	38 556 234
74 - Dotations et participations	6 381 350	6 477 070	6 574 226	6 672 840	6 772 932
75 - Autres produits de gestion courante	445 000	449 450	453 945	458 484	463 069
76 - Produits financiers	150 000	150 000	100 000	50 000	50 001
77 - Produits exceptionnels	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>47 891 350</b>	<b>48 805 320</b>	<b>49 687 047</b>	<b>50 586 877</b>	<b>51 555 167</b>

#### **70- Produits de service**

Les produits de service sont attendus à hauteur de 4,85 M€ en 2024, en augmentation de 3,8% par rapport à 2024, en raison de la progression des redevances et de l'augmentation des demandes – pour rappel la Ville s'était engagée en 2024 à maintenir les tarifs actuels.

A compter de 2026, l'évolution des recettes issues de ce chapitre est attendue à 2% par an jusqu'en 2028.

#### **73- Impôts et taxes**

A ce stade, La loi de Finances prévoit une augmentation des valeurs locatives cadastrales à hauteur de 1,8%, basée sur l'indice des prix.

La Ville est également contrainte de compenser un double effet de l'inflation importante et du contexte économique incertain qu'elle subit :

- La hausse de ses principaux postes de dépenses obligatoires, à savoir la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires depuis 2 ans et qui produit toujours ses effets sur la masse salariale, la hausse du coût des fluides et de la restauration scolaire en raison de l'inflation sur ces postes de dépenses ;
- Le maintien des droits de mutation aux alentours de 1,3 M€, après une diminution notable du produit ces deux dernières années, en raison d'un marché qui reste fortement dépendant du contexte économique et des conditions pratiquées par les établissements bancaires en matière de taux d'intérêts.

Compte tenu des hypothèses citées, le produit de fiscalité est attendu à hauteur de 26,8 M€.

L'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire versées par la Communauté d'agglomération Val Parisis sont maintenues à leur niveau habituel (respectivement 6,2 M€ et 0,5 M€ par an). Les autres recettes attendues sont globalement stables par rapport à l'an passé, avec la TLPE prévue à 280 K€, la TCFE à hauteur de 590 K€ et la taxe sur les pylônes à hauteur de 73 K€.

A compter de 2026, l'évolution des recettes prévues à ce chapitre est attendue à + 1,9% par an jusqu'en 2029.

**74- Dotations et participations**

Concernant les dotations, les recettes sont attendues en légère hausse de + 1,6%, soit +45K€, compte tenu de la revalorisation de ce bloc actée par l'Etat en loi de Finances. La Dotation Nationale de Péréquation est également prévue à hauteur de 290 K€.

La Ville prévoit des participations de la CAF à hauteur de 2,52 M€, correspondant à un niveau d'activité des services de la petite enfance supérieur à celui d'avant la crise du COVID. Il est à noter que cette recette de la CAF permet de limiter le reste à charge de ce service, aussi bien pour les usagers que pour la Ville.

A compter de 2026, l'évolution des recettes prévues à ce chapitre est attendue en moyenne à + 1,5% par an jusqu'en 2029.

**75- Produits de gestion courante**

Les produits de gestion courante, issus des revenus locatifs de la Ville est attendu à hauteur de 463 K€, globalement stable par rapport aux exercices précédents.

A compter de 2026, l'évolution des recettes prévues à ce chapitre est attendue à 1,5% par an jusqu'en 2029.

**Dépense de fonctionnement**

L'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement a été estimée à environ + 1,7% par an entre 2025 et 2029.

**Sur la base des hypothèses retenues, les dépenses de fonctionnement sont prévues comme suit :**

Chapitre	2025	2026	2027	2028	2029
011 - Charges à caractère général	12 481 000	12 668 215	12 858 238	13 051 112	13 246 878
012 - Charges de personnel	27 950 000	28 509 000	29 079 180	29 660 764	30 253 979
014 - Atténuations de produits	140 000	150 000	150 000	150 000	150 000
65 - Autres charges de gestion	2 508 300	2 558 466	2 609 635	2 661 828	2 715 065
66 - Charges financières	1 600 000	1 701 941	1 477 732	1 255 240	1 255 240
67 - Charges exceptionnelles	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
68 - Dotations aux amortissements	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>44 759 300</b>	<b>45 667 622</b>	<b>46 254 785</b>	<b>46 858 943</b>	<b>47 701 162</b>

**011- Charges à caractère général**

En raison du contexte inflationniste, la Ville voit ses principaux postes de dépenses augmenter de plus de 1 M€ pour la troisième année consécutive :

- +386 K€ pour la restauration scolaire (pour rappel : +400 K€ en 2024 et + 300 k€ en 2023) ;
- +533 K€ pour le chauffage urbain et l'électricité (après +250 K€ en 2024 et +500 K€ en 2023) ;
- +150 K€ pour les prestations de services hors restauration (après + 360 K€ en 2024 et +310 K€ en 2023), grâce à une optimisation de ces dépenses par la Ville.

A compter de 2026, l'évolution des dépenses prévues à ce chapitre est attendue à + 2% par an jusqu'en 2029.

**012- Charges de personnel**

En 2025, la masse salariale sera fortement impactée par l'effet induit par les revalorisations successives du point d'indice des fonctionnaires ces dernières années, à hauteur de 1,7 M€.

Concernant les recrutements, la Ville poursuit son effort en maintenant ses effectifs à niveau constant afin de limiter, malgré tout, l'impact du GVT et de possibles revalorisations pour les futurs exercices.

A compter de 2026, l'évolution est estimée à hauteur de + 2% par an.

**65- Charges de gestion courante**

La participation au SDIS est prévue à hauteur de 695 K€, soit une progression de 3 % avant une prévision établie à hauteur de +2% par an.

La subvention d'équilibre au CCAS progresse de +36 K€ pour s'établir à 300 K€ en 2025.

La subvention d'équilibre versée pour les Activités culturelles est maintenue stable à 430 K€.

L'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue au niveau habituel, soit 422 K€.

Les autres charges sont anticipées à + 2,5% par an en moyenne.

**66- Charges de la dette**

Les frais financiers sont prévus à hauteur de 1,53 M€, soit une diminution de 478 K€, conséquence de la fin de certains emprunts à taux fixe antérieurs à 2014 et, ainsi que d'une évolution défavorable des taux variables concernant un peu moins de 30% de l'encours de dette.

**67- Charges exceptionnelles et atténuations de produits (chapitre 014)**

La contribution au dispositif SRU est maintenu à hauteur de 140 K€ en 2025, puis à 150 K€ par an à compter de 2026.

**Charges de personnel**

En 2025, le poids des charges de personnel représentera 62,4 % des dépenses de fonctionnement.

Pour la Ville, ce ratio est un indicateur du taux de couverture du service public, principalement assuré par des agents publics pour la Ville (Police municipale, voirie et entretien des bâtiments publics, écoles, crèches, centre de loisirs ...). Pour mémoire, le ratio national s'établissait à 62,2 % en 2023.

Libellé	2025	2026	2027	2028	2029
012 - Charges de personnel	27 950 000	28 509 000	29 079 180	29 660 764	30 253 979
Dépenses réelles de fonctionnement	44 759 300	45 667 622	46 254 785	46 858 943	47 701 162
% des dépenses réelles de fonctionnement	62,4%	62,4%	62,9%	63,3%	63,4%

Il est à noter que la masse salariale progresse mécaniquement chaque année, avec le GVT (glissement, vieillissement, technicité) qui représente l'évolution naturelle des rémunérations liée aux données statutaires (avancements de grade, avancement d'échelons).

Les prévisions financières tiennent compte des décisions prises par l'Etat ces deux dernières années mais également dans la nouvelle loi de Finances pour 2025, telles que la hausse des cotisations sociales patronales, la revalorisation des grilles indiciaires (PPCR), renforcement du pouvoir d'achat des agents des collectivités.

**Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel**

Au-delà de la politique volontariste de gestion des ressources humaines, plusieurs réformes statutaires adoptées en 2023/2024 et un projet de loi des finances 2025 aux contours incertains à ce jour impactent le budget de la commune. Le budget 2025 devra intégrer les coûts liés entre autres :

- L'obligation de participation financière pour le risque prévoyance s'impose à compter du 1er janvier 2025. Cette participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.
- Augmentation du SMIC au 1er novembre 2024, enregistrant une hausse de 2 % au 1er novembre 2024, le SMIC dépassant l'indice majoré minimum une indemnité différentielle de 6 cts sera déclenchée pour les agents concernés dans l'attente d'une refonte des grilles indiciaires.
- L'adoption du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux, prévoyant la mise en place d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, constituée d'une part fixe et d'une part variable dont les montants sont fixés par le décret du 26 juin 2024, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- A l'effet report des créations de postes décidées en 2024 dont la date de recrutement se situait en cours d'année, tout en conservant une politique de recrutement en 2025 identique à celle de 2024, à savoir, de ne pas remplacer systématiquement les départs ou les absences des agents.
- Les objectifs de maîtrise des effectifs cumulés à des enjeux de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) conduisent la collectivité à adapter ses recrutements (départ à la retraite, pénibilité, métiers en tension...). Le principe d'adaptabilité du service public nous invite à contenir voire à réduire nos effectifs pour développer leur polyvalence, compétences et technicité. Les départs sont en outre l'occasion de réinterroger les organisations et de redéployer les effectifs dans les secteurs les plus sensibles ou prioritaires.
- Aux heures supplémentaires nécessaires au maintien de conditions de sécurités optimales sur le territoire ou au remplacement des absences afin de respecter les taux d'encadrement des enfants (Petite enfance et éducation).
- A la poursuite des formations règlementaires obligatoires et des formations nécessaires du fait de la modernisation des services et la dématérialisation des procédures et à la mise en place de formation destinées aux managers.
- A la poursuite des actions engagées visant à réduire la contribution en faveur des travailleurs en situation de handicap (FIPHFP).

A noter que le projet de loi de Finances 2025 portait une mesure proposant une hausse de 3 points par an du taux de contribution à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et cela pendant 4 ans. Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65 %, et pourrait ainsi atteindre 43,65 % à l'horizon 2028.

Cette mesure, si elle était maintenue dans le futur projet de loi de Finances 2025 porté par le prochain gouvernement, pourrait entraîner une croissance des dépenses de personnel comprise entre + 1,5% et + 2% pour l'exercice 2025.

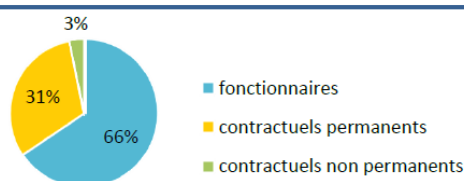
### Structure des effectifs

Les effectifs sont stables depuis quelques années, malgré l'impact des mesures réglementaires et statutaires, démontrant la bonne maîtrise des effectifs, de l'organisation, les besoins étant pourvus par redéploiement ou mutualisation à l'occasion des vacances de postes.

#### Effectifs

➔ 598 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 392 fonctionnaires
- > 187 contractuels permanents
- > 19 contractuels non permanents

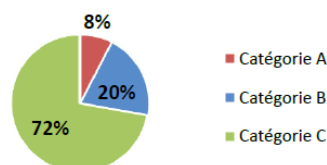


#### Caractéristiques des agents permanents

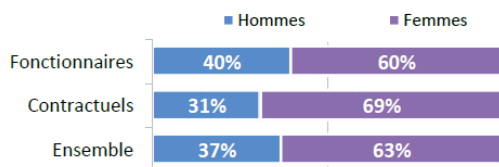
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	18%	19%
Technique	35%	40%	36%
Culturelle	6%	11%	8%
Sportive	0%	1%	1%
Médico-sociale	15%	3%	11%
Police	7%		4%
Incendie			
Animation	18%	28%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

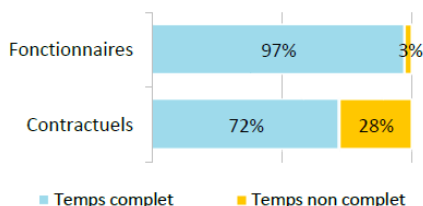


➔ Les principaux cadres d'emplois

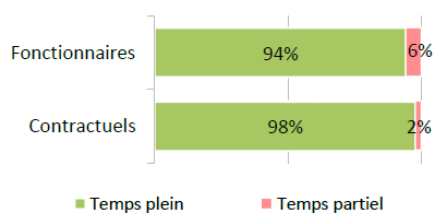
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints d'animation	18%
Adjoints administratifs	10%
Rédacteurs	6%
Agents de maîtrise	5%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	36%	85%
Animation	3%	38%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

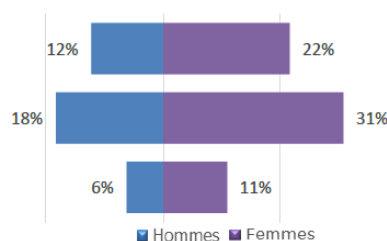
1% des hommes à temps partiel  
7% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,67	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,54	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>43,40</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	45,92	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



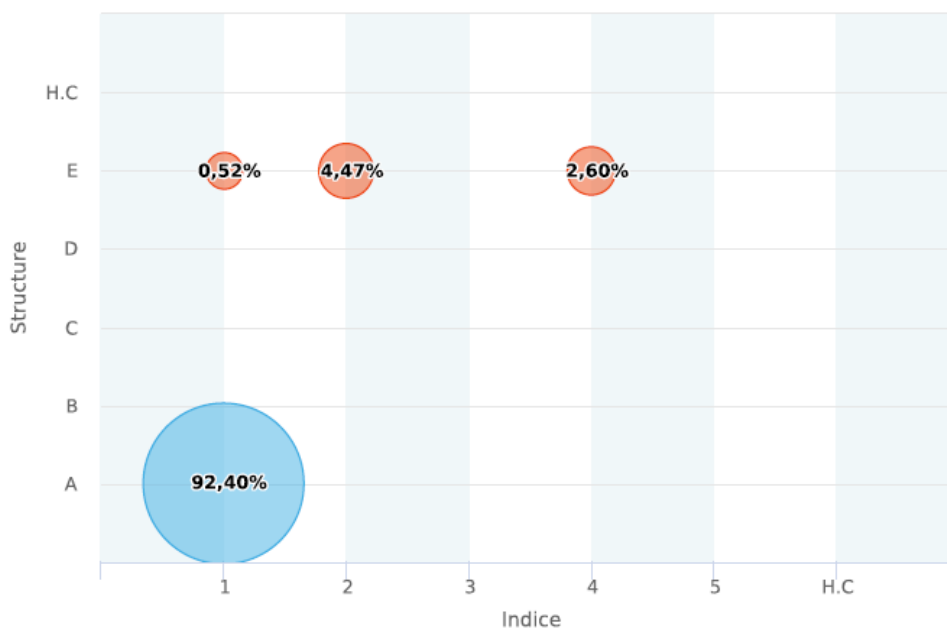
\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

**Les charges financières**

Les charges financières s'élèveront en 2025 à 1,5 M€. Ces intérêts correspondent à un encours de dette au 31 décembre 2024 qui s'élèvera à 46,7 M€ et dont voici les principales caractéristiques :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
46 752 725 €	3,48 %	23 ans et 11 mois	8 ans et 4 mois	29

**Dette selon la charte de bonne conduite**



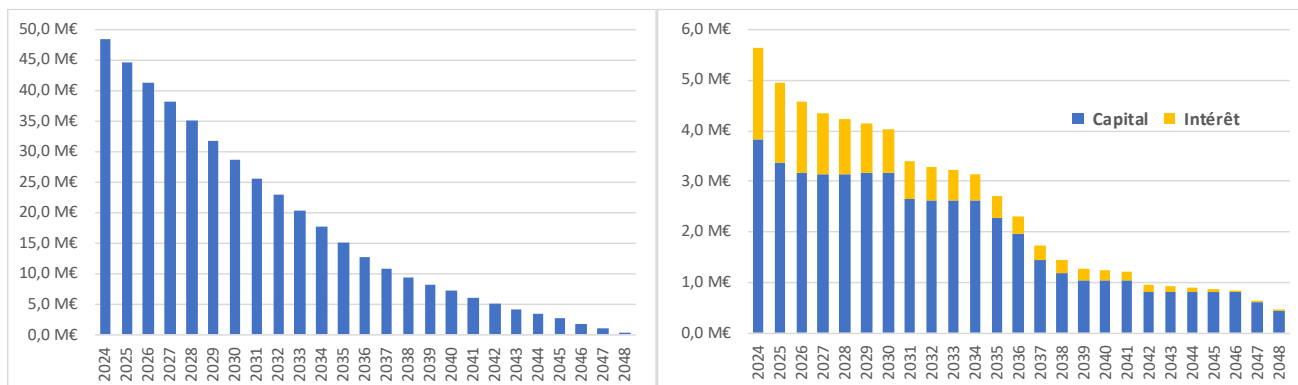
Taille de la bulle = % du Capital restant dû

**Dette par prêteur au 31 décembre 2024**

ETABLISSEMENT BANCAIRE	ENCOURS	% du CRD
La Banque Postale	19 260 000,00 €	41,20%
Société Générale	9 905 615,02 €	21,19%
Caisse d'Epargne Ile de France	7 268 345,18 €	15,55%
Crédit Agricole	4 710 344,00 €	10,08%
Caisse Française de Financement Local	1 822 500,00 €	3,90%
Crédit Coopératif	1 700 000,00 €	3,64%
Dexia	1 342 587,69 €	2,87%
Caisse des Depots et Consignations	480 000,00 €	1,03%
Société de Financement Local	233 333,39 €	0,50%
Caisse d'Allocations Familiales	30 000,00 €	0,06%
<b>TOTAL</b>	<b>46 752 725,28 €</b>	<b>100%</b>

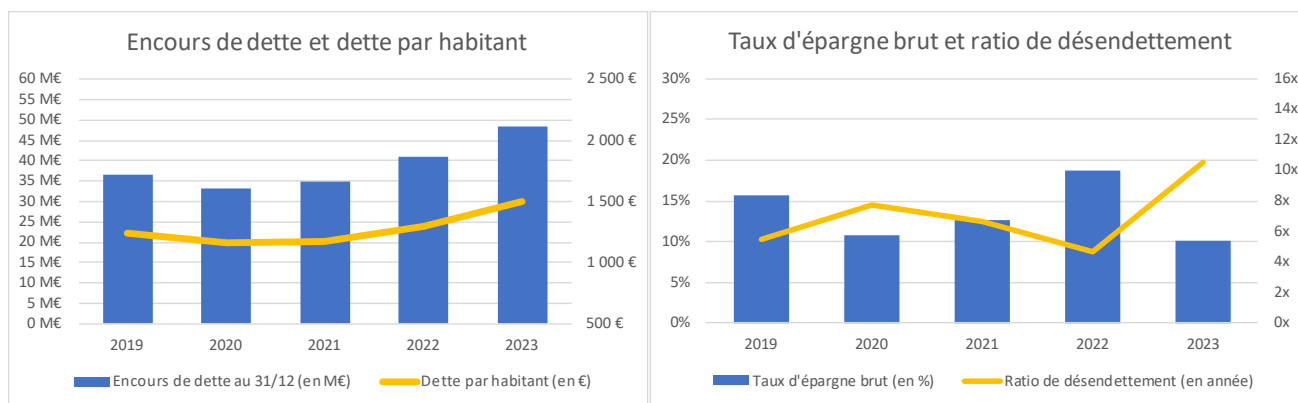
**Profil d'extinction de la dette**

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender l'évolution du profil d'extinction de l'encours de dette, ainsi que celle des annuités versées par la collectivité (capital + intérêts)



### Encours de dette et montants empruntés

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 31/12 (en M€)	36 637 204	33 297 629	34 985 984	41 114 587	48 586 539
Montant emprunté	800 000	1 200 000	5 000 000	9 650 000	11 000 000
Remboursement de l'emprunt	3 684 501	4 539 575	3 311 645	3 533 500	3 538 995
Dette par habitant (en €)	1 246	1 161	1 176	1 295	1 495



L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle représente l'épargne dégagée sur la gestion courante.

L'épargne brute ne tient pas compte du remboursement en capital de l'emprunt et est un ratio important dans l'évaluation de la santé financière d'une collectivité. Elle doit couvrir le remboursement de la dette.

L'épargne nette détermine l'épargne disponible une fois le remboursement de la dette pris en compte.

Les graphes ci-dessus montrent les efforts de bonne gestion opérés ces dernières années afin d'améliorer les épargnes. Ces efforts doivent être maintenus sur les prochains exercices.

L'amélioration de l'autofinancement permet de mieux financer les dépenses d'investissement et de diminuer le recours à l'emprunt.

### Les actions en matière d'investissement

En investissement, conformément aux engagements de la Majorité, le volume de dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23) restera limité aux capacités financières de la ville et tiendra compte des recherches de financements extérieurs.

Le rapport d'orientations budgétaires doit présenter des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

### Plan Pluriannuel d'Investissement

En 2025, la Ville reste ambitieuse en consacrant un montant de 14,8 M€ aux dépenses d'équipement, dont :

- 2,7 M€ correspondant à l'entretien du patrimoine bâti de la Ville (Bâtiment administratif, groupe scolaire et équipement sportif)
- 5,05 M€ dont 1,85 M€ consacrés aux opérations de voiries et divers travaux de réfection et aménagements, au plan vélo pour 200 K€ et la réfection de voirie aux Buttes-Blanches pour 3 M€,
- 1,8 M€ pour les acquisitions foncières programmées dans le cadre des projets structurants de la Ville,

- 600 K€ pour les études préalables à la construction d'un nouveau groupe scolaire et 600 K€ pour les projets divers d'aménagement, près de 75 K€ destinés à répondre aux enjeux de la transition écologique
- 550 K€ dont 480 K€ dédiés à la réhabilitation et la requalification du Bois des Naquettes, et 70 K€ à l'acquisition des dernières parcelles suite à la Déclaration d'Utilité Publique
- Et 1 M€ concernant les derniers travaux de finalisation du Poste de Police Municipale qui sera inauguré en février prochain et qui n'ont pu être finalement engagés en 2024 comme prévu initialement.

Le plan pluriannuel d'investissement est présenté jusqu'en 2027 ci-dessous :

	2025	2026	2027
<b>OPERATIONS COURANTES</b>	<b>11 145 000</b>	<b>7 950 000</b>	<b>8 200 000</b>
Voirie	1 850 000	1 200 000	1 200 000
Bâtiment	2 700 000	1 000 000	1 000 000
Espaces Verts	600 000	500 000	500 000
Finances	3 500 000	3 750 000	4 000 000
Informatique	700 000	500 000	500 000
Aménagement	475 000	500 000	500 000
Autres services	1 320 000	500 000	500 000
<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Police Municipale	1 000 000	-	-
Construction	1 000 000	-	-
Informatique	-	-	-
<b>OPERATIONS NOUVELLES</b>	<b>6 155 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>
Buttes-Blanches	3 000 000	-	-
Acquisitions foncières	1 800 000	1 000 000	1 000 000
Groupe scolaire	600 000	1 500 000	1 500 000
Transition Ecologique	75 000	500 000	500 000
Plan Vélo	200 000	300 000	300 000
Bois des Naquettes	480 000	-	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 300 000</b>	<b>11 250 000</b>	<b>11 500 000</b>
Hors emprunt couvert par l'Épargne Brute	14 800 000	7 500 000	7 500 000

### L'évolution des recettes d'investissement et du besoin de financement

	BP 2023	BP 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 800 750</b>	<b>10 185 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>
Subvention d'investissement	4 585 750	5 235 000	3 000 000	3 500 000	3 500 000
Dotation et fonds divers	4 800 000	3 850 000	2 300 000	3 000 000	3 000 000
dont FCTVA	3 800 000	3 550 000	1 850 000	2 500 000	2 500 000
Produit de cession	1 415 000	1 100 000	4 900 000	1 000 000	1 000 000

En ce qui concerne les subventions d'équipement, elles proviennent principalement des financements obtenus et des restes à percevoir pour la construction du poste de police municipale (soit 1,05 M€), l'extension du parc relais (soit 1,15 M€), de projets urbains partenariaux -PUP- (soit 620 K€), à la Ludo-Médiathèque et aux divers projets de réhabilitation (crèches, bâtiments scolaires), ou encore de rénovation de la ferme COCORICO. D'autres financements proviennent des différents dispositifs de financements sollicités par la Ville dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique, du Plan Vélo ou du Plan Vert.

De plus, la Ville reste prudente concernant les recettes liées à la taxe d'aménagement prévoyant 150 K€ et taxes diverses pour 150 K€. Le FCTVA est estimé prudemment à 1,85 M€.



Enfin, les recettes de cessions prévues concernent le terrain situé sur la parcelle ZC30, une parcelle située au 12 Boulevard Joffre, ainsi que plusieurs autres parcelles ou emprises de la Ville.

	BP 2023	BP 2024	OB 2025	OB 2026	OB 2027
Recettes réelles d'investissement	10 800 750	10 185 000	10 200 000	7 500 000	7 500 000
- Dépenses réelles d'investissement*	25 459 750	13 835 000	14 800 000	7 500 000	7 500 000
+ Reprise / Affectation de résultat	3 659 000	1 650 000	1 600 000		
= Besoin de financement	11 000 000	2 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000

\* hors amortissement de la dette, couvert par l'autofinancement de la section de fonctionnement

Le besoin de financement sera couvert par l'épargne nette, l'emprunt et le fonds de roulement.

La Ville fait également le choix de limiter son recours à l'emprunt à 3 M€ afin de contenir les frais financiers et préserver sa section de fonctionnement au cours des prochains exercices.

Le fonds de roulement constitué par la Ville au cours des derniers exercices permettra de couvrir le besoin de financement en 2025. La Ville poursuit donc les efforts engagés les années précédentes sur son fonctionnement afin d'assurer un niveau d'épargne permettant un recours à l'emprunt maîtrisé.

Le besoin de financement de 2025, sera complété par la reprise de l'excédent et permettra une diminution de l'encours de dette de l'ordre de 0,5 M€.

#### **IV. Un service public pour une action au quotidien**

Malgré une dégradation des finances publiques pour l'ensemble des collectivités territoriales, la Ville parvient à maintenir la qualité des services publics proposés depuis des années, et à améliorer la qualité de vie des Herblysiens, grâce à un budget engagé et raisonnable qui permet de répondre aux enjeux du quotidien.

#### **Sécurité : un axe prioritaire**

Le désengagement généralisé de l'Etat en matière de sécurité publique, a conduit la Ville à renforcer le rôle de la Police municipale depuis plusieurs années. Grâce à une présence quotidienne accrue et au plus proche des habitants, la Police municipale a pour objectif de répondre à une demande croissante en matière de sécurité de la part des habitants.

A ce titre, il devenait nécessaire de doter nos policiers, d'un Poste de Police Municipale moderne et sécurisé, disposant notamment d'un déport d'images propre à la Ville, au bénéfice des habitants. Par ailleurs, le déploiement de nouvelles caméras reliées au Centre de supervision urbain de la Communauté d'agglomération Val Parisien, comprenant un déport d'images directement au sein du poste annexe de Police Municipale, se poursuivra en 2025.

Par ailleurs, la Ville s'engage à maintenir un effectif de 30 policiers municipaux et 7 AVSP, et prévoit de se renforcer dans le cadre du déploiement de la lutte contre les déchets sauvages. Elle prévoit ainsi de se doter de matériel de surveillance et d'identification, afin de réduire les points noirs de dépôts.

La Ville continuera également d'investir dans les équipements et la formation des agents afin de maintenir les conditions opérationnelles optimales.

Pour mémoire, concernant la construction de poste de police municipale, le montant total du projet s'élève dorénavant à 1,745 M€ (dont 200 K€ consommés en 2023), et a été subventionné à hauteur de 375 K€ par le Département et 675 K€ par la Région Ile-de-France.

La Ville souhaite également inscrire ses actions dans le cadre du label « ville prudente » obtenu en 2022 et qu'elle entend conserver en 2025. En matière de sécurité, la Ville adapte ses dispositifs avec la mise en œuvre d'un plan particulier de mise en sureté dans ses bâtiments publics et procédera au déploiement du contrôle d'accès ultérieurement.

## **Renforcer le vivre ensemble dans un environnement protégé et respectueux de la transition écologique**

La Ville d'Herblay poursuit ses actions en matière de transition écologique, en s'inscrivant dans l'effort national. Elle investit dans l'amélioration du cadre de vie herblaysiens, à travers plusieurs actions prioritaires prévues dans son prochain budget, notamment en préservant, protégeant et valorisant un environnement naturel de son territoire.

Ainsi la réhabilitation du Bois des Naquettes, est prévu en 2025 dans le but de créer un espace de partage et de bien-être dans un environnement apaisé. Ce projet avait été reporté à 2025, principalement en raison de l'attente de la réalisation de la Déclaration d'Utilité Publique, qui permet d'acquérir la totalité des parcelles de l'espace, et qui est actuellement en cours de finalisation. Après un nettoyage du bois engagé à l'été 2024, les travaux envisagés par la Ville ont pour objectif de respecter au mieux cet espace, avec un aménagement et une valorisation du bois qui se veut la plus naturelle possible.

Le Plan Vélo a démarré en 2022, avec la réalisation de plusieurs segments dans différents quartiers de la Ville (dont la peinture luminescente particulièrement appréciée) et couvre près d'un tiers des voies circulantes. L'objectif consiste à améliorer les différentes modalités de déplacements et de sécuriser les usagers, notamment dans leurs mobilités douces.

Enfin, le plan de sobriété énergétique démarré par la Ville en 2023, se poursuivra en 2025, avec plusieurs actions déjà engagées dans le cadre du Décret Tertiaire (remplacement des chaudières anciennes et surdimensionnées, actions de sensibilisation et pilotage des consommations d'énergie sur certains équipements). La Ville prévoit également une étude ciblant les bâtiments les plus énergivores permettant la mise en œuvre d'actions concrètes pouvant générer des économies pour la Ville.

## **Poursuivre la réalisation des programmes d'investissements structurants pour la ville**

### **Valorisation du cœur de Ville**

Afin de dynamiser le centre-ville, la Ville accompagne depuis plusieurs années les commerçants, et prévoit cette année, de rénover le toit de la Halle du centre-Ville.

La Ville renforce l'attractivité de son cœur de ville, tout en facilitant la vie des usagers et en la préservant du trafic urbain, avec l'extension du Parc Relais, soit 121 places supplémentaires, dont la livraison est attendue fin 2024,

Par ailleurs, dans le quartier de la gare, la Ville prévoit également l'ouverture d'un parking de 70 places en sous-sol et de 45 places en aérien, à proximité du cabinet médical nouvellement créé.

### **Etudes et Grands Projets**

La Ville prévoit la construction du groupe scolaire dans le quartier des Tartres pour la rentrée 2028. En ce sens, il est nécessaire de lancer des études complémentaires à sa réalisation, dès 2025 en lien avec l'architecte retenu.

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire d'envisager la réalisation d'étude préalable à la réalisation du projet de la ZAC de l'Épinèmerie, même si sa réalisation effective est très éloignée dans le temps.

Enfin, la Ville entend poursuivre la continuité de la maîtrise foncière, déjà engagée depuis plusieurs années, autour du quartier des Bayonnes. Il n'est pas à exclure l'acquisition d'opportunité foncière qui pourrait se présenter à la Ville.

## Aménagement des espaces urbains

L'amélioration des mobilités à Herblay constitue un enjeu majeur avec la poursuite du plan Vélo depuis plusieurs années, mais également avec des travaux de réfection de voirie ou d'amélioration des conditions de circulation.

En 2025, la Ville poursuivra la réfection complète de la voirie dans le quartier des Buttes-Blanches, sur le secteur Adages et Ramages.

## Patrimoine de la Ville

Comme en 2024, la Ville entend investir pour préserver l'ensemble de son patrimoine bâti, ainsi concerné par des projets de rénovation et d'entretien avec un effort global de plus de 3,5 M€, principalement réparti comme suit :

- Aménagement de la Ferme COCORICO pour 215 K€ ;
- Travaux à l'Espace Municipal Associatif pour 187 K€, dont la rénovation de la toiture ;
- Travaux dans les Ecoles, pour 775 K€, dont l'étanchéité du toit-terrasse de l'école élémentaire des Chênes, et près de 300 K€ seront consacrés aux ALSH pour des aménagements et des travaux de réfection ;
- Divers travaux dans les crèches pour environ 100 K€, faisant suite à un montant de près de 400 K€ investis en 2024 ;
- Dans les stades : environ 220 K€ consacrés à la rénovation et à l'éclairage des vestiaires ;
- Dans les gymnases : plus de 430 K€ consacrés à la rénovation de l'éclairage du Dojo, la réfection du sol au gymnase des Fontaines, au remplacement des pistes d'escrime, d'acquisition de divers matériels et de remplacement du matériel de sécurité (BAES, portes de secours).

Après la réalisation de projets structurants pour la Ville ces dernières années, le programme d'investissement pour 2025 reste responsable et ambitieux quant à l'amélioration du cadre de vie des Herblaysiens.

Telles sont les orientations qui guident le travail d'élaboration du budget 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Prendre acte de la communication**, par Monsieur le Maire, sur les orientations budgétaires Ville pour l'exercice 2025,
- **Constater la tenue des débats**, et,
- **Adopter** le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025 de la Ville.

Dit que le présent rapport sera publié sur le site internet de la Ville [www.herblaysurseine.fr](http://www.herblaysurseine.fr)

Ce rapport d'orientations budgétaires a été examinée en commission des affaires financières du 18 décembre 2024.